

ABONNEMENTS & ANNONCES - ADMINISTRATION: 71, Grande-Rue, à Roubaix - TARIF D'ABONNEMENTS

LES INTERPELLATIONS SUR LA POLITIQUE GÉNÉRALE - Un Combat sanglant au Congo Français

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LES INTERPELLATIONS SUR LA POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT

M. JAURÈS achève son discours de vendredi dernier: Il reproche au Gouvernement d'avoir failli à son programme social, proteste contre le voyage du Tsar à Cherbourg et proclame la faillite du parti radical.

M. DEJEANTE reproche au Gouvernement son attitude à l'égard de la classe ouvrière.

M. BUISSON, radical-socialiste, déclare se séparer du Gouvernement et proteste contre la révocation des postiers.

contre les nobles fils du peuple russe. (Vifs applaudissements à l'extrême-gauche.) Eh bien, les socialistes empêcheront ce Tsar de débarquer à Cherbourg. (Mouvement prolongé.)

Protestations des Affaires Étrangères - Le Président. — M. Jaurès je ne puis vous laisser tenir un pareil langage. (Très bien, très bien.)

Après cette boutade contre l'empereur de Russie, M. Jaurès s'en prend au parti radical, et lui reproche les contradictions entre son programme et ses actes.

M. Jaurès à la tribune - Le leader socialiste achève son discours commencé vendredi dernier.

Intervention de M. Dejeante - M. Dejeante succède à M. Jaurès à la tribune. Lui aussi fait grief au gouvernement, des mesures de répression employées par lui à l'occasion des grèves et des manifestations socialistes.

Discours de M. Buisson - M. Buisson a la parole: — Je suis, du petit nombre de ceux qui, à l'extrême-gauche, ne peuvent plus suivre le gouvernement. (Mouvement.)

BULLETIN - 2 juillet. La Chambre a continué, vendredi, la discussion des interpellations sur la politique générale et a entendu les discours de MM. Jaurès, Dejeante et Buisson.

La Commission sénatoriale des finances a désigné M. Gauthier comme rapporteur général du budget de 1934.

Nos troupes ont emporté d'assaut un village nègre: Un officier tué, quarante-trois soldats blessés.

Vendredi ont comparu devant la cour d'assises de la Drôme les cinq bandits connus sous le nom de « Chauffeurs de la Drôme ».

INFORMATIONS - La santé du général de Galliffet - Paris, 2 juillet. — La santé du général de Galliffet inspire toujours de vives inquiétudes à ses amis et à sa famille.

Des chansons de route pour nos troupes - Paris, 2 juillet. — M. Chéron vient de décider la mise au concours d'un recueil de chansons militaires destinées soit aux troupes en marche, soit aux troupes en station.

Le lancement du « Danton » - Paris, 2 juillet. — Au Ministère de la Marine, on déclare que le lancement du « Danton » aura probablement lieu dimanche après-midi.

Le cardinal Richard s'est rendu à Paris - Paris, 2 juillet. — On sait que le prélat de la Seine avait rendu un décret plaçant sous séquestre, comme ayant appartenu à la messe archiepiscopale de Paris, le cardinal Richard s'est rendu à Paris.

Un crime politique à Londres - Londres, 2 juillet. — Au moment où prenait fin une réunion publique, tenue à l'Impérial Institute, un étudiant hindou nommé « Hinales » a été à coup de revolver, par W. Curzon Wyllie, officier en retraite du service des Indes, et le docteur Caswas, l'alcade de Shalwar, a été arrêté.

Secours médicaux en Espagne - Alicante, 2 juillet. — Trois blessés espagnols de tremblement de terre ont été ramenés dans la commune de Torrevieja. Les maisons ont été lézardées et les habitants, alarmés, ont abandonné leurs demeures.

Encre des fils télégraphiques sabotés dans l'Ariège - Saint-Quentin, 2 juillet. — Quinze fils télégraphiques et téléphoniques de l'Etat ont été coupés sur la ligne du Nord, de Saint-Quentin à Marcorat.

CHOSSES ET AUTRES - A propos du vote personnel: — Désolant, ce vote personnel. — Il mériterait bien plus agréable de demander à un de mes collègues d'avoir le courage de son opinion.

LES CHAUFFEURS DE LA DRÔME

devant les Assises

Valence, 2 juillet. — Aujourd'hui, ont comparu devant la cour d'assises de la Drôme, les « Chauffeurs de la Drôme », qui pendant cinq ans ont soulevé une véritable terreur dans les départements de l'Ardeche, de l'Isère et de la Drôme, par une série de crimes atroces et qui débourent pendant longtemps, les recherches de la police et de la gendarmerie.

Les accusés sont au nombre de cinq. Le principal, pour ainsi dire le chef, est un nommé David; il est âgé de 36 ans; il est né à Boulogne (Seine), et fut, tour à tour, ouvrier cordonnier et marchand forain; il habite Tournon et Bourg-du-Péage.

Urban-Célestin Liottard, est âgé de 46 ans, et est originaire de Pérogres-la-Claire (Drôme). Il exerça la profession de manoeuvre à Romans, où il habitait avec sa femme et ses trois enfants; c'est un dangereux récidiviste.

Pierre-Auguste Berruyer, est âgé de 35 ans; né à Margès (Drôme), ouvrier cordonnier à Romans; il est marié et père de quatre enfants; c'est également un dangereux récidiviste.

Jean Lamarque, 26 ans, né à Bordeaux, cordonnier; il est en fuite et la police le recherche toujours.

Louis-Lucien Brenier, âgé de 32 ans, né à Alizac (Drôme), ouvrier boulanger, habitait en dernier lieu à Levallois-Perret; il est marié et a des enfants; c'est le moins compromis de tous.

L'audience est ouverte à 9 heures et quart. Les accusés sont à leurs bancs.

Brenier est soucieux, Liottard paraît indifférent, David cause avec les gendarmes qui l'entourent; très à son aise, il plaisante, il rit, heureux et pressé que Berruyer roule dans son esprit de sombres pensées. Dans la salle, c'est une cohue que maintient un service d'ordre exceptionnel, et au delà, une foule avide attend pour voir les bandits.

On remarque parmi les témoins une jeune femme juchée sur une balustrade. C'est la femme de David, qui veut voir son homme.

La formation du jury est laborieuse. Le ministère public et la défense épouvent leur droit de récusation. Les débats promettant d'être longs, la Cour désigne deux jurés et assesseur supplémentaires.

L'audience est tout entière remplie par la lecture de l'acte d'accusation, long d'une centaine de pages.

On procède rapidement à l'appel des témoins, au nombre de soixante-quatre, puis le président procède à l'interrogatoire de David, dont il rappelle les nombreuses condamnations pour différents délits. L'accusé, dans un grand geste de testation, déclare que ce sont les mauvais traitements subis à la colonie d'Amiane (Hérault), où il était interné, qui ont fait de lui un révolté.

Quant il s'agira d'une affectation scolaire, la question pourra se poser de savoir si c'est à la commune ou à la Caisse des écoles — ceci par exception — que devra être faite l'attribution. En cas de doute, le ministre consulté fera connaître ses instructions.

LA GRÈVE DES CONTRIBUABLES ET LE PARLEMENT COMMERCIAL - Paris, 2 juillet. — Le parlement commercial a tenu une réunion, vendredi à deux heures, à Paris, sous la présidence de M. Gaspard Meyer, assisté de MM. Farjon, président de la Chambre de commerce de Boulogne-sur-Mer, député du Pas-de-Calais; Lecoq, industriel à la Seyne, député du Var; Lecoq, juge au tribunal de commerce de Lyon; Riou, membre de la Chambre de commerce de Saint-Dizier; Blum, membre de la Chambre de commerce de Gray, etc.

LES ATTRIBUTIONS DES BIENS ECCLÉSIASTIQUES

Paris, 5 juillet. — Le Ministre des Cultes vient d'adresser, aux préfets, une circulaire relative aux attributions des biens ecclésiastiques.

Cette circulaire, dit un communiqué, a pour objet de donner, aux préfets, des instructions précises pour la préparation des décrets qui devront opérer la dévolution des anciens patrimoines des fabriciennes.

Le ministre rappelle que les opérations de la purge légale; grâce à laquelle les biens dont il s'agit seront attribués nets de toute charge culturelle, et de toute dette, vont prendre fin, et qu'il y a lieu de procéder, immédiatement, à la dévolution prescrite par la loi, pour agir aussi rapidement que possible.

Il distingue entre les patrimoines, ceux dont l'attribution ne présente aucune difficulté spéciale, et ceux qui nécessitent un examen particulier.

Après avoir indiqué que pour les biens des établissements diocésains, les attributions continueront à être inscrites comme précédemment, le ministre, insiste sur l'intérêt que présente la prompte réalisation de la dévolution des patrimoines des anciens établissements ecclésiastiques.

La circulaire indique comme biens définitivement libérés: 1° Ceux pour lesquels aucune réclamation n'a été formulée dans le délai légal, soit par les auteurs de libéralités ou leurs représentants, soit par des créanciers; 2° Ceux pour lesquels les articles pris par les préfets auront prononcé l'admission totale des réclamations ainsi formulées et dont le passif aura été entièrement liquidé et payé;

3° Ceux pour lesquels les réclamations présentées n'ayant pas été admises par les préfets en totalité n'auront pas fait l'objet, dans les délais légaux, d'une instance judiciaire, ou, en cas d'instance judiciaire, auront fait l'objet d'une décision passée en force de chose jugée.

Le ministre appelle l'attention sur ce point qu'en aucun cas l'attribution des biens ecclésiastiques ne doit être faite au bureau d'assistance médicale ni profiter à l'assistance médicale.

La circulaire spécifie que l'accomplissement de la charge d'entretien de tombe est expressément permis à tout établissement attributaire quel qu'il soit.

Quant il s'agira d'une affectation scolaire, la question pourra se poser de savoir si c'est à la commune ou à la Caisse des écoles — ceci par exception — que devra être faite l'attribution. En cas de doute, le ministre consulté fera connaître ses instructions.

LA GRÈVE DES INSCRITS MARITIMES - Nouveaux incidents à Marseille - Marseille, 2 juillet. — Cette nuit, plusieurs grévistes sont montés à bord du vapeur « Mont-Ventoux », des Transports, pour tenter de déboucher l'équipage, mais ils se sont retirés devant l'attitude énergique du capitaine.

Un autre groupe de grévistes est monté également à bord du vapeur « Emile », de la Compagnie Méditerranéenne.

Une bagarre a eu lieu avec les inscrits travaillant à bord. Un soutier a reçu plusieurs coups de bâton et un chauffeur a été reçu de coups.

SÉNAT - LA RETRAITE DU PERSONNEL DES CHEMINS DE FER - Paris, 2 juillet. — La séance est ouverte à 3 h. 15, sous la présidence de M. Antonin Dubost.

LA PENSION DES ANCIENS SÉNATEURS - M. Pauliat dépose, au nom de la commission de comptabilité, un rapport conduisant au rejet de la demande faite par un certain nombre d'anciens sénateurs sur le relèvement de leur retraite.